

N/REF : 7/04/2026 15H04 C:002020 I:02574
V/REF : AC/C44060
V/Email reçu le Mardi 07/04/2026 a 15H04

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. GJA
IMMEUBLE : LE GRAND JARDIN -GJA
RUES DES 3 JOURNAUX/COURTIL
PL.DU MANOIR/AV DES COMPTOIRS
35400 ST MALO

Rennes, le 30 Juillet 2026

Référence Marché: 024054-PBS-006

LOCALISATION : 37 AVENUE DES COMPTOIRS - PASS CHANTIER
ETAGE 1 - PORTE 4942

MOTIF : (GJA-I-37)
QUALIGAZ AVEC MISE EN SECURITÉ SI BESOIN

Donneur d'ordre : Mme T KERMARREC

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur Equipements de Chauffage:Primaire/Secondaire
INTERVENTION DU 16/07
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
CONTRÔLE DE L'ENSEMBLE DE LA TUYAUTERIE GAZ
CONTRÔLE DE L'ENSEMBLE DES ORGANES DE COUPURE GAZ
CONTRÔLE DE L'ENSEMBLE DES VOLUMES, OUVRANTS, AÉRATIONS,
CONTRÔLE BON FONCTIONNEMENT DES APPAREILS
DIAGNOSTIC QUALIGAZ
PERCEMENT MUR,
FOURNITURE ET POSE FIXATION ROAI.
OBTURATION DU ROAI.
CERTIFICATION QUALIGAZ
NETTOYAGE CHANTIER
FIN DE CHANTIER ET REPLI DE MATÉRIEL

OBSERVATIONS :

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Travaux réalisés avec un véhicule atelier équipé de matériel plomberie/ chauffage (poste a souder, génératrice 220 volts, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres, tronçonneuse, etc...).
La prestation comprend en fin d'intervention le contrôle de l'étanchéité, le nettoyage du chantier, l'évacuation des déchets (sauf stipulation contraire), le relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PBL176-Obturation bouchon gaz	1	41,16	41,16
1,00	PBL178-Attest.diagn.gaz locat./+QUALIGAZ	1	123,50	123,50
1,00	PBL206-Refixation ROAI	1	49,40	49,40
TOTAL H.T.				214,06
T.V.A. a 10,00%				21,40
TOTAL T.T.C.En EURO				235,46

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre reglement au 31 Aout 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intéret légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.